

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitudes ERDF
Lotissement communal de Linéostic**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ERDF une servitude de passage de canalisations pour l'implantation de deux postes de transformation électrique.

La ville de Quimper consent à Electricité Réseau Distribution France (ERDF) la mise à disposition de deux emprises de 8,45 m² chacune environ à prendre sur la parcelle cadastrée section HB numéro 39 située au lieudit Kerc'hoat afin d'y implanter deux postes de transformation électrique ainsi que leurs accessoires.

Afin de permettre ces implantations, il est proposé de passer des conventions de mise à disposition de terrain et d'institution de servitudes de passage à titre gratuit.

Aux termes de ces conventions, tous les frais sont supportés par ERDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions ainsi que tous les actes à intervenir.